



Malfaçon suite aménagement combles

Par **Cricri45**, le **21/03/2018 à 10:31**

BONJOUR marque de politesse
Nous avons fait faire notre étage par une entreprise il y a 3 ans cette année, depuis 2 ans nous remarquons que les murs de cet étage prennent de plus en plus l'humidité. notre entrepreneur nous dit que la laine de verre a été mal mise en 2017 (il aurait renvoyé les ouvriers qui était intervenus sur notre chantier car ils ne travaillaient pas bien, mail de cette année quand je l'ai relancé sur nos soucis avec son travail...), il en a remis en place une partie l'année dernière mais le problème est toujours là, de plus nous sentons un pont thermique sur le plancher : l'humidité, des courants d'air très froid l'hiver. clairement il y a malfaçon et nous voudrions savoir ce qu'il en est réellement avec une personne compétente et indépendante, donc je suis en train de voir pour faire venir un expert malheureusement à mes frais ma protection juridique ne prenant pas en compte les constructions (je vais voir ce qu'elle prend en compte mais avec **Pxxxxx** sur que je paie depuis 10 ans un truc pour rien....). Je suis en train de rédiger une lettre que j'enverrai à mon entrepreneur (avec accusé réception) pour remettre à plat tous nos soucis (mêmes si j'ai toujours nos échanges de mail) dois je le prévenir de mon intention de faire venir un expert ? quelles autres démarches dois je prendre ?
Tout ce que nous souhaitons c'est d'avoir une maison saine et qui ne perd pas sa valeur à cause de cette malfaçon le jour où nous voudrions la revendre.
merci d'avance bonne journée.

Par **morobar**, le **21/03/2018 à 18:55**

Bonjour,
Je suppose qu'en tant que maitre d'ouvrage avisé:
* vous n'avez pas souscrit une assurance dommage-ouvrager
* vous avez conservé l'attestation d'assurance décennale de votre maçon.
Dans ces conditions mieux vaut ouvrir un dossier sinistre auprès de cet assureur.
Si vous écrivez à votre maçon, décrivez vos constatations relatives à l'humidité et

le défaut d'isolation, dont vous entendez le rendre totalement responsable.
Vous exprimez le souhait de voir une solution d'abord amiable, mais que vous n'hésitez pas à prendre des mesures conservatoires.
N'écrivez pas trop, selon l'adage que "plus on en écrit, et plus on risque d'écrire une bêtise".